



Décision n° 610/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue intitulée « Mise à jour des bonnes pratiques d'hygiène & de sécurité des aliments, HACCP & PMS » avec QUALI'BRÉ de Poitiers (86) pour :

- Madame BIZIAUX Éva
 - Madame BUREL Sonia,
 - Monsieur DUPUY Geoffroy
 - Madame LUSSEAU Candice,
 - Madame PAUMET Magalie,
 - Monsieur POISAC Benoît,
- du 9 au 10 janvier 2025 pour un montant HT de 2 770,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 18 DEC. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON